

OCTOBRE 2020

PROJET ÉDUCATIF

SAINT-HILAIRE-DU-ROSIER



SOMMAIRE

1. Édito du maire
2. Contexte local
 - 2.1. Un territoire
 - 2.2. Une commune
 - 2.3. Un groupe scolaire
3. Nos valeurs et intentions éducatives
4. De l'existant aux perspectives
 - 4.1. Le temps scolaire
 - 4.2. Les temps périscolaires
 - 4.3. Le centre de loisirs

" L'éducation est semblable à un art ; elle est une création perpétuelle qui progresse en provoquant des rencontres toujours nouvelles. "

Albert Jacquard

1. ÉDITO

Sylvain Belle - Maire / Denis Baffert - 1er adjoint

" L'enfance, une priorité "

Notre volonté première est de placer l'enfant au centre de notre projet éducatif pluriannuel. Lors de la consultation publique organisée début 2020 sur notre commune, il est apparu que les offres d'accueil extra et périscolaires ne comblent pas totalement les attentes de nos concitoyens. L'ouverture du centre de loisirs aux enfants âgés de 3 à 5 ans, ainsi qu'un accueil les mercredis en période scolaire, a constitué la demande la plus importante de cette enquête. Notre projet éducatif, qui s'inscrit de facto dans une démarche de démocratie participative, tient compte de cette demande. Il répond par ailleurs à plusieurs objectifs qui permettront à l'enfant de vivre un temps de loisirs et de vacances dans les meilleures conditions d'accueil et d'accompagnement.

Il se veut complémentaire du projet éducatif scolaire et permettra au travers d'activités manuelles, culturelles, physiques et écocitoyennes de développer la curiosité, l'autonomie, le respect de l'autre, de la nature, des valeurs laïques et républicaines des citoyens de demain.

Victor Hugo a lui-même écrit : " Chaque enfant qu'on enseigne est un homme qu'on gagne "



2. CONTEXTE LOCAL

2.1. UN TERRITOIRE

Saint-Hilaire-du-Rosier fait partie de l'Intercommunalité Saint-Marcellin Vercors Isère, un territoire composé de 47 communes ayant défini une vaste politique en faveur de l'enfance et de la jeunesse. Accueil petite enfance, activités pour les 3-12 ans, secteur ados, accompagnement à la parentalité sont autant de services proposés pour notre Communauté de Communes.

2.2. UNE COMMUNE

La commune a placé depuis plusieurs années l'éducation au centre de ses priorités. Afin de poursuivre dans cette dynamique, nous avons fait le choix de relancer les accueils de loisirs durant les vacances scolaires et de développer l'accueil de loisirs du mercredi qui permettra l'accueil d'enfants âgés de 3 à 5 ans.

2.3. UN GROUPE SCOLAIRE

Notre école publique, le groupe scolaire René Bouvarel, comporte deux classes de maternelles (60 élèves) et cinq classes élémentaires (96 élèves).

Le crédit global alloué par la commune est réparti comme suit et souligne un financement prioritaire du secteur enfance :

- 50 € par enfant et par an
- 3 000 € annuellement dédiés au matériel pédagogique
- Frais de scolarité
- Transport relatif aux sorties pédagogiques
- Subventions exceptionnelles pour les séjours

LE NUMÉRIQUE À L'ÉCOLE
L'école dispose d'un accès Internet et d'ordinateurs.
4 TBI sont installés.
2 TBI supplémentaires vont arriver.

Les services périscolaires (restauration scolaire et garderie), la masse salariale ainsi que les bâtiments (rénovation, travaux...) sont également à la charge de la municipalité.

3. NOS VALEURS ET INTENTIONS ÉDUCATIVES

ACCOMPAGNER LES CITOYENS DE DEMAIN

Il s'agit d'une ambition indissociable de l'apprentissage du respect d'autrui, de l'écoute, de la tolérance, de l'autonomie et de la socialisation.

FAVORISER LA PRATIQUE PHYSIQUE

En parallèle du programme national nutrition santé " Manger Bouger ", nous souhaitons guider les enfants vers la pratique physique et leur donner les clefs d'une nutrition adaptée, en faveur d'une santé optimale. La restauration scolaire et la qualité des produits choisis ont un impact non négligeable sur l'équilibre alimentaire des plus jeunes.

SENSIBILISER AU RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT



Dans l'état d'urgence écologique que l'on sait, un apprentissage des comportements respectueux de la nature, de l'environnement est indispensable. La conscientisation de l'enfant doit se faire de manière ludique.

ŒUVRER EN FAVEUR DE L'ÉPANOUISSEMENT DE L'ENFANT

Le temps libre des enfants et des jeunes constitue un espace éducatif, complémentaire de la vie familiale et de l'école. L'enfant y trouve des occasions de se confronter à ses pairs et à d'autres adultes :

- C'est un temps privilégié de la découverte de soi, de renforcement et d'élargissement des valeurs et des repères acquis dans l'éducation familiale.
- Il constitue un espace privilégié de la découverte des autres et de la vie sociale qui facilite la rencontre avec d'autres systèmes de valeurs, de comportements, permettant aux enfants et aux jeunes de mieux se situer dans la société.

Dans la mesure où l'enfant peut s'investir librement dans des projets individuels et collectifs de durées variables, il pourra réinvestir des compétences acquises dans la famille ou à l'école, renforçant ainsi ses savoir-faire, ses moyens d'expression et l'articulation de ses différents temps de vie.

DÉVELOPPER LES LIENS INTERGÉNÉRATIONNELS

Pour la première fois, notre pays connaît plus de quatre générations qui vivent ensemble. Il est important de repenser nos sociétés dans ce contexte et d'en tirer le meilleur parti. Il s'agit d'une véritable richesse. À l'école, le tissage de liens intergénérationnels apparaît comme un outil efficace permettant de favoriser les apprentissages et le mieux vivre ensemble.



FAVORISER L'OUVERTURE À LA CULTURE

À travers ce projet, nous souhaitons permettre à tous les élèves de se constituer une culture personnelle riche et cohérente tout au long de leur parcours scolaire en leur proposant des supports dans le domaine des arts, de la musique, de l'histoire et du langage. Nous souhaitons leur apporter des éléments nouveaux sur le monde qui les entoure : pour nourrir leur curiosité, et leur transmettre des savoirs, notamment culturels et artistiques.



4. DE L'EXISTANT AUX PERSPECTIVES

4.1. LE TEMPS SCOLAIRE

Horaires de l'école

Suite au questionnement sur les rythmes scolaires, la commune a décidé de maintenir la semaine de quatre jours. Les horaires d'école se décomposent donc ainsi :

| | MATIN | APRES-MIDI |
|----------|----------|------------|
| LUNDI | 8h30-12h | 14h-16h30 |
| MARDI | 8h30-12h | 14h-16h30 |
| JEUDI | 8h30-12h | 14h-16h30 |
| VENDREDI | 8h30-12h | 14h-16h30 |



Afin de privilégier la régularité des horaires, les quatre jours de classe sont identiques, et la fin de la classe est fixée tous les jours à 16h30. Ces horaires, harmonisés sur l'ensemble des écoles de la commune, permettent des temps d'enseignement adaptés au rythme des enfants, ainsi qu'une pause méridienne de deux heures garantissant leur bien-être. Ils respectent en outre les préconisations de l'Education Nationale et répondent aux souhaits d'harmonisation exprimés par les parents de fratries.

Sur le temps scolaire, la commune met en outre à disposition de l'Éducation Nationale, dans chacune des classes maternelles, un agent territorial spécialisé des écoles maternelles.

Le numérique à l'école

L'école dispose d'un accès Internet et d'ordinateurs, de quatre Tableaux Blancs Interactifs (deux TBI supplémentaires sont en commande).

4.2. LE TEMPS PÉRISCOLAIRE

Garderie du matin et du soir

Le matin : L'arrivée des enfants se fait de manière échelonnée. Ce temps se doit d'être calme et reposant pour l'enfant afin de faciliter la transition sur le temps scolaire et ainsi favoriser les apprentissages. La commune accueille quotidiennement, en moyenne, une quinzaine d'enfants ce qui représente 10 % des enfants scolarisés.

Le soir : Pour répondre aux besoins des familles, un service de garderie est également organisé les soirs jusqu'à 18h30. La commune accueille quotidiennement, en moyenne, 25 enfants ce qui représente 16 % des enfants scolarisés.



Organisation des temps périscolaires : garderies du matin et du soir

| | | |
|--------------------------|--|--|
| 7h30-8h30 16h30-18h30 | - Assurer un service d'accueil avant et après l'école les jours de la semaine scolaire : lundi, mardi, jeudi, vendredi | - Accueil ou départ individuel et échelonné - respect du rythme de l'enfant (notamment en maternelle) - Privilégier les moments d'écoute individualisée |
| Public concerné | - Enfants scolarisés à l'école | - Inscription périscolaire obligatoire - Service facturé aux familles |
| Encadrement | - 1 ATSEM + 2 faisant fonction d'ATSEM + 2 BAFA + 1 Responsable Enfance-Jeunesse | - Accueillir l'enfant, c'est également accueillir la famille - Faciliter la communication et les échanges avec les parents, être à l'écoute - Faire le lien avec les enseignants - Relation privilégiée et continue avec l'adulte de référence - Apporter bienveillance et sécurité |
| Environnement | - Mise à disposition de matériel dans l'école | - Salle de garderie - Privilégier une salle d'une superficie suffisante permettant l'installation de différents espaces (jeux de construction, coin lecture, jeux de société, dessin,) disposant de tables et mobiliers adaptés |
| Activités | - Organiser des activités, jouer avec les enfants, les laisser jouer entre eux, permettre de débiter la journée sereinement dans une atmosphère apaisée. | - Proposer des activités calmes qui prennent en compte les rythmes et besoins de l'enfant (lecture de contes, dessin,...). Les effectifs réduits le matin, facilitent leur mise en place. - Laisser la possibilité aux enfants de choisir de jouer ou s'occuper de manière autonome à l'intérieur et/ou l'extérieur (le soir) |

La pause méridienne

• Composée de deux heures (12h-14h), la pause méridienne est un moment charnière entre deux périodes de travail scolaire où chaque enfant doit pouvoir récupérer de sa matinée de classe, se détendre et bénéficier pleinement d'un repas de qualité, équilibré et varié, préparé dans le respect des règles d'hygiène. C'est également un temps important en terme éducatif, puisqu'il fait appel à des notions de vie en collectivité, d'autonomie et d'éducation alimentaire.

• Par l'instauration de règles de vie simples et l'aménagement des espaces, l'enfant doit profiter d'un véritable temps de récupération et d'une convivialité à table. Cette prestation fait conjointement appel aux savoir-faire des équipes techniques et des équipes d'animation du temps d'interclasse.

CHIFFRES CLES :
 - 1 site de restauration scolaire
 - 80 repas servis en moyenne par jour
 - 7 agents intervenants quotidiennement sur ce temps



Objectifs du temps de repas

- Assurer à l'enfant un repas équilibré correspondant à ses besoins nutritionnels.
- Accompagner l'enfant durant ce temps, en assurant une présence à table, afin de favoriser la découverte du goût et le plaisir de manger.
- Respecter les conditions d'hygiène et de sécurité (lavage des mains avant et après repas, suivi des Projets d'Accueil Individualisés (PAI), veille concernant les allergies alimentaires, hygiène des sols et du matériel).
- Initier à la vie collective, à la citoyenneté et au respect des autres et du matériel.

Les repas sont préparés par un service traiteur (Cécillon Traiteur à Vinay) et livrés chaque jour dans le restaurant scolaire selon les principes de liaison. Les régimes spécifiques sont respectés (sans viande, sans porc...). Les enfants sont assistés par les ATSEM et du personnel municipal au restaurant scolaire, essentiellement en maternelle. Ces derniers participent à l'éducation nutritionnelle des enfants en les invitant à goûter à tous les plats. Dans le cadre d'un PAI, les familles d'enfants souffrant d'allergies alimentaires peuvent apporter un " panier repas " adapté aux restrictions alimentaires de leurs enfants.

Organisation des temps périscolaires : la pause méridienne

| | | |
|-----------------|--|--|
| 12h-14h | - Proposer une pause méridienne à l'école répondant à des critères de qualité | - Proposer une pause de qualité en matière d'alimentation, de services - La pause méridienne est avant tout pour l'enfant un temps de récupération entre deux temps scolaires |
| Public concerné | - Enfants scolarisés déjeunant au restaurant scolaire | - Inscription périscolaire obligatoire - Tarification en fonction du quotient familial |
| Encadrement | - 1 ATSEM + 2 faisant fonction d'ATSEM + 2 BAFA + 1 Responsable Enfance-Jeunesse | - Gestion des effectifs de présents dès 7h30 - Organisation des services - Ajustement des équipes |
| Environnement | - Mise à disposition de matériel dans l'école | Au-delà de 50 enfants : - Vigilance pour lutter contre le bruit - Veiller à des aménagements d'espaces - Proposer 2 services |
| Activités | - Proposer des activités variées et adaptées aux besoins et rythmes des enfants | - Encourager la coopération, favoriser l'autonomie et la responsabilisation |

4.3. LE CENTRE DE LOISIRS



Les vacances

L'accueil de loisirs sans hébergement accueille les enfants de la commune et des alentours de 9h à 17h. Un service de garderie payant est proposé de 7h30 à 9h et de 17h à 18h30 durant les vacances scolaires, mais également les mercredis en période scolaire.

Le fonctionnement de l'accueil de loisirs est défini dans le Projet Pédagogique établi par l'équipe pédagogique et l'organisation est décrite dans le règlement intérieur remis aux familles avec le dossier d'inscription.

Des activités variées sont proposées: activités sportives, créatives, culturelles sur site mais aussi des stages sportifs sur les équipements municipaux, des sorties cinéma ou théâtre, des sorties à la journée pour visite ou baignade etc...

Pendant les vacances, des camps seront mis en place sur une durée évaluée en fonction de l'âge des enfants.



Les mercredis loisirs

Dans le but de continuer à accompagner les familles et d'accentuer son rôle dans l'éducation des ses enfants, la commune a pour objectif à partir du mois de Janvier 2021, d'ouvrir un accueil de loisirs extra-scolaire le mercredi qui fonctionnera de 9h à 17h. Afin de proposer une qualité d'accueil en accord avec la réglementation en vigueur dans les accueils de mineurs, l'inscription des enfants en amont des mercredis et des périodes de vacances sont obligatoires.



Les 3-5 ans



Actuellement absente de l'accueil de loisirs de la commune, la tranche d'âge des 3-5 ans sera intégrée en 2021. Cette décision a été prise pour plusieurs raisons :

- Forte demande des parents.
- Importance de la vie en collectivité dès le plus jeune âge.
- Volonté de la commune d'accueillir l'ensemble des enfants scolarisés de la commune.

